

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

09 MARS 2026



MOTO-CLUB: MOTOCROSS DE L'OISANS

N° D'ÉPREUVE FFM: 342

E-MAIL: motocross.oisans38@gmail.com

DATE: 14/06/2026

TÉLÉPHONE: 06 21 28 01 73

LIEU: Bourg d'Oisans

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Motocross de l'Oisans

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT PHILIPPE	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre*	HUGUES DORIAN	Licence : 222814
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	DUBOIS PAGANON ERIC	Licence : 009122
Responsable du chronométrage	PERRET BENEDICTE	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
125	13	18	Classe 2	junior 17 ans max
veteran/ féminine	40	-	Classe 2,3 et 4	age féminine
MX2 A + B	13	-	Classe 2	15 ans>250cc
Quad	13	-	125cc - 70cc	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... BOURGEOIS JEAN-BAPTISTE

Nombre de secouristes 6 pers

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche CHU Grenoble

Temps de trajet (en min) 50

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site circuit de Motocross bourg d'oisans

Adresse chemin de la catonne

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1480 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 20 à 30 m

Longueur de la ligne droite de départ 80 m

Nombre d'OCP* 16 pers

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 30

En manche : 30



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 08/03/2026

VISA DE LA LIGUE

DATE : 11 MARS 2026

VISA DE LA FFM

DATE :
NUMÉRO :

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de la Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MOTOCROSS DE L'OISANS

DATE: 13 juin 2026

LIEU: Bourg d'Oisans



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15H00-20H00	Contrôles administratifs	TOUTES	SALLE JURY
15H00-20H00	Contrôles techniques	TOUTES	
16H00			
19H30		PAR LE PRESIDENT	

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTOCROSS DE L'OISANS

DATE : 14 juin 2026

LIEU : Bourg d'Oisans

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
6H45-7H30		TOUTES	
6H45-7H30		TOUTES	
7H45-8H05		QUAD	15 MIN + 5 MIN ⁺
8H10-8H30		125CC	15 MIN + 5 MIN ⁺
8H45-9H00		MX2 A	15 MIN
9H05-9H20		MX2 B	15 MIN
9H25-9H45		VETERAN	15 MIN + 5 MIN ⁺
9H45-10H00			15 MIN
10H00-10H15		QUAD	15 MIN
10H20-10H35		125CC	15 MIN
10H40-10H55		MX2 A	15 MIN
11H00-11H15		MX2 B	15 MIN
11H20-11H35		VETERAN	15 MIN
11H40-12H05		QUAD	20MIN + 1T
13H05-13H30		125CC	20MIN + 1T
13H35-13H55		MX2 A	15MIN + 1T
14H00-14H20		MX2 B	15MIN + 1T
14H25-14H50		VETERAN	20MIN + 1T
14H55-15H20		QUAD	20 MIN
15H40-16H05		125 CC	20MIN + 1T
16H10-16H30		MX2 A	20 MIN
16H35-16H55		MX2 B	20MIN
17H00-17H25		VETERAN	20MIN + 1T
17H30-17H55		QUAD	20MIN + 1T
18H10			